



Rapport d'**activités** **2023**

Agir pour les droits de la femme et de la fille en Afrique.

Table des matières

I. LES ACTIONS REALISEES SOUS L'IMPULSION DU BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST	Page 4
1-1 Axe stratégique 1 : contribuer à l'autonomisation des femmes et des filles et à l'égalité des sexes	Page 4
1-1-1 Promotion de l'emploi des jeunes femmes et hommes dans la filière lait local au Burkina Faso	Page 4
1-1-2 Justice Économique pour les Femmes Rurales en Afrique de l'Ouest « JEFRAO » (AWDF)	Page 6
1-1-3 Autonomisation et résilience des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur lait et riz au Burkina Faso (DGD 2022-2026)	Page 8
1-2 Axe stratégique 2 : Améliorer la participation des femmes et des filles à la prise de décision publique et politique	Page 8
1-2-1 50 pour cent pour elles aussi !!!	Page 8
1-2-2 Sahel à égalité : Renforcement des bonnes pratiques et des mobilisations citoyennes en faveur de politiques publiques adaptées à la réduction des inégalités au Sahel (AFD, OXFAM, Septembre -2021-Mars 2024)	Page 9
1-3 Axe stratégique 3 et 4 : Œuvrer à l'éradication des violences à l'égard des femmes et des filles ; Promouvoir et protéger la Santé et les Droits Sexuels et Reproductifs des femmes et des filles	Page 11
1-3-1 Agir pour l'abandon des mariages d'enfants AAME (Amplify Change)	Page 11
1-3-2 Solidarité avec les femmes de Guinée : les féministes africaines demandent justice pour les survivantes de violences sexuelles	Page 13
1-4 Axe stratégique 5 : assurer le renforcement organisationnel de WILDAF	Page 13
1-4-1 Le plaidoyer aux niveaux sous-régional, régional et international : un prolongement efficace des actions de terrain	Page 14
1-5 Communication : une dimension transversale et indispensable de l'action du WILDAF-AO	Page 21
II. Contribution des réseaux nationaux WILDAF à l'avancement des droits des femmes africaines en 2023	Page 25
2-1 BENIN	Page 25
2-2 MALI	Page 27
2-3 SENEGAL	Page 28
2-3-1 Ateliers de renforcement des capacités des jeunes et des sage-femmes sur les instruments juridiques favorables aux droits des femmes	Page 28
2-3-2 « Promotion de l'autonomisation socioéconomique des femmes et des filles de la commune de Palmarin »	Page 29
2-4 GHANA	Page 31
2-4-1 Projet SPP II	Page 31
2-4-2 Projet WAPCAS	Page 32
2-4-3 Projet Faire avancer les droits fonciers des femmes au Ghana	Page 33
2-4-4 Projet PVP FAIR4ALL	Page 34
III. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE, FONCTIONNEMENT DU RESEAU	Page 35
3-1 GESTION ADMINISTRATIVE	Page 35
3.1.1 Gouvernance	Page 35
3.1.2 La Direction	Page 38
3.1.3 L'équipe salariée	Page 38
3.1.4 L'équipe de bénévole	Page 39
3.1.5 Renforcement de capacité	Page 40
3.2 GESTION FINANCIERE	Page 41
3.2.1 Ressources	Page 41
3.2.2 Emploi	Page 41
IV. Perspectives	Page 42

L'année 2023 a été marquée par la célébration du 20ème anniversaire de l'adoption du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Il s'agit pour le réseau du WILDAF-AO, d'un événement majeur à double titre. Le réseau a joué un rôle clé dans l'adoption de cet instrument régional qui a vu le jour le 11 juillet 2023 à Maputo en Mozambique. Le WILDAF a été un des acteurs principaux du processus du protocole depuis la première réunion organisée conjointement par le secrétariat régional du WILDAF et la Commission Africaine des Droits de l' Homme et des Peuples (CADHP) tenue à Lomé en mars 1995, qui a recommandé la mise en chantier d'un instrument régional africain sur les droits des femmes en complément à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, en passant par la rédaction, l'adoption et l'entrée en vigueur en 2005 après l'obtention des 15 ratifications requises. Le 25ème anniversaire du protocole de Maputo est d'une importance majeure, car le protocole est l'instrument de référence en matière de droits des femmes africaines à l'instar de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes à l'échelle mondial. Le protocole est plus progressiste et mieux adapté au contexte des femmes africaines que la CEDEF sur la question de la participation paritaire des femmes aux prises de décisions et des violences faites aux femmes, notamment les pratiques traditionnelles néfastes, dont les petites filles africaines sont particulièrement victimes. La mise en œuvre du protocole est devenue dès son adoption, une des préoccupations fondamentales du WILDAF-AO reflétée dans les plans stratégiques quinquennaux qui ont été adoptés depuis 2005. La célébration de ces 20 ans a suscité un regain de détermination à redoubler d'effort sur le terrain pour faire d'une réalité pour les femmes en Afrique de l'Ouest, les droits reconnus aux femmes africaines.

Pour en témoigner, le rapport d'activité fait une large part aux actions réalisées collectivement au niveau régional par toute la communauté que forment le bureau pour l'Afrique de l'Ouest et les réseaux nationaux WILDAF, ainsi que celles mises en œuvre au niveau national par les réseaux nationaux dans le cadre de programmes et projets nationaux. Il donne d'autres informations sur la situation administrative et financière du réseau et les perspectives envisagées pour avancer dans la promotion et la protection des droits des femmes et des filles africaines.

I. LES ACTIONS REALISEES SOUS L'IMPULSION DU BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

1-1 Axe stratégique 1 : Contribuer à L'autonomisation des femmes et des filles et à l'égalité des sexes

1-1-1 Promouvoir l'emploi des jeunes femmes et hommes dans la filière lait local au Burkina-Faso



Ce projet qui est financé par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) est prévu pour une durée de 2 ans allant de juin 2023 à juin 2025. Il concerne uniquement le Burkina-Faso et a pour objectif de promouvoir l'auto-emploi des jeunes femmes et des jeunes hommes dans la filière lait local au Burkina. Les activités prévues concernent le renforcement de capacité de jeunes femmes et hommes en droit, genre et techniques de production, installation et équipement de ces jeunes, plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre, aux bêtes et autres ressources de production.



Au titre du renforcement de capacités s'est tenu du 05 au 08 Décembre 2023, à Ziniaré au Burkina-Faso, un atelier de formation. Cette activité a vu la participation de trente (30) jeunes dont vingt (20) jeunes femmes et dix (10) jeunes hommes. Au cours de cette formation, les jeunes sont entrés en possession de tous les outils et arguments juridiques nécessaires pour influencer positivement les normes défavorables à l'accès aux ressources nécessaires au développement des opportunités économiques des femmes et des jeunes dans la filière laitière au Burkina-Faso.



Formation des jeunes au Burkina Faso

Spécifiquement, il s'agissait de permettre aux participants de :

- Connaître le cadre juridique et politique en lien avec la filière laitière ;
- Maîtriser les techniques de plaidoyer ;
- Disposer d'un plan d'action de réplcation des formations et de plaidoyer ;
- Renforcer le leadership des participants.

La session de formation s'est déroulée sur quatre (04) jours en présentielle. Les formateurs ont déroulé six (06) modules notamment : en Droit, genre, plaidoyer, communication, leadership et en gestion de conflit, tout en usant d'une méthodologie participative à travers le brainstorming, les travaux individuels et de groupes ; le tout assorti d'évaluations des jeunes. Cette formation a également pris en compte le niveau d'étude des apprenants afin d'adapter les modules à leurs niveaux.

En cette première période de mise en œuvre de l'activité de formation du projet, trente (30) jeunes dont vingt (20) jeunes femmes et dix (10) jeunes hommes ont acquis des connaissances sur :

- Les droits de l'Homme, les instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux qui garantissent ces droits, les valeurs et les principes caractérisant les droits de l'Homme ;
- Les politiques, la législation sur le foncier, l'agriculture et l'élevage au niveau régional et national afin de déterminer la manière dont ils auront à s'en servir dans leurs différents corps de métiers à savoir : la gestion du troupeau laitier, la production d'aliments bétail, l'insémination artificielle, le contrôle, la qualité de la production et la commercialisation du fourrage ;
- L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et l'adaptation des règles aux structures ;
- La protection des droits des jeunes dans la filière lait local au Burkina ;
- Le concept genre, la prise en compte du genre et l'existence des violences basées sur le genre dans leur domaine d'activités ;
- Le plaidoyer (définition du plaidoyer et du lobbying, les étapes du plaidoyer, l'élaboration du plan de plaidoyer, le suivi-évaluation du plan stratégique de plaidoyer) ;
- Le leadership (les styles de leadership et comment développer son leadership) ;
- Le conflit et la médiation notamment les sources, les principales caractéristiques, le fonctionnement du conflit et les réactions pour y faire face.

1-1-2 Justice Économique pour les Femmes Rurales en Afrique de l'Ouest « JEFRAO » (AWDF)

Ce projet, qui est financé par African Women Development Fund (AWDF), a démarré cette année pour une durée de 24 mois au Ghana et au Bénin. Il a pour objectif de contribuer à une plus grande justice économique pour les femmes agricultrices et membres des groupements AVEC (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit). Il va consister à renforcer les capacités des femmes et à organiser avec elles, des plaidoyers en vue de politiques et lois plus favorables et un contrôle des femmes sur ressources de production, notamment les finances.



En octobre 2023 deux (02) ateliers de renforcement de capacités de quatre-vingt (80) femmes agricultrices et membres des groupes AVEC (Association Villageoise d'Épargne et de Crédit) ont été organisés au Ghana et au Bénin.



Les femmes formées ont démarré des actions de restitution à leurs paires.



Activités de terrain des femmes formées au Ghana

1-1-3 Autonomisation et résilience des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur lait et riz au Burkina-Faso (DGD 2022-2026)



Une visite de plaidoyer prévue au siège de l'UEMOA et de la CÉDEAO a été reportée au début d'année 2024, de commun accord avec les autorités régionales.

Le projet a pour objectif de renforcer l'autonomisation économique et sociale des acteurs des chaînes de valeur agrosylvopastorales porteuses en particulier des femmes, des jeunes (filles et garçons) et à travers la sécurisation des moyens de production, leur résilience aux changements climatiques ; la promotion de l'entrepreneuriat agricole et la collaboration avec le secteur privé, pour un système alimentaire équitable et durable.

En 2023, le projet a poursuivi son plaidoyer au cours d'un atelier régional organisé à Ouagadougou en octobre par l'UEMOA pour faire le bilan de la politique agricole de l'UEMOA.

1-2 Axe stratégique 2 :

Améliorer la participation des femmes et des filles à la prise de décision publique et politique

L'axe stratégique relatif à la participation des femmes et des filles à la prise de décision publique et politique est celui dans laquelle le réseau a réalisé le moins d'activité au niveau régional. Le projet 50 pour cent pour elles aussi soutenu par le Fonds féministe, en action offre cependant des perspectives intéressantes de travailler sur cette problématique préoccupante dans notre sous-région.

1-2-1 50 pour cent pour elles aussi !!!



Ce projet, dont le financement est accordé pour une durée de 12 mois, a pour objectif de contribuer à l'amélioration effective de la situation des femmes et des jeunes filles en politique à travers la création d'un environnement juridique, politique et social favorable à l'application effective de ces cadres, conformément à la norme de parité adoptée par l'Union Africaine.



La stratégie préconisée consiste à organiser une réunion sous-régionale sur la problématique qui débouchera sur un mouvement pour la participation des femmes en politique en Afrique de l'Ouest. Mouvement qui par la suite agira sur la base d'un plan d'action consensuel. La réunion sous-régionale s'est tenue en prélude à l'Assemblée Générale du WILDAF-AO.

1-2-2 Sahel à égalité : Renforcement des bonnes pratiques et des mobilisations citoyennes en faveur de politiques publiques adaptées à la réduction des inégalités au Sahel (AFD, OXFAM, Septembre -2021-Mars 2024)



Ce projet est une action d'influence qui a démarré depuis septembre 2020 et qui est mené essentiellement avec les jeunes, pour amener les décideurs à adopter des politiques contribuant à régler les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'accès aux services sociaux de base.



Dans ce cadre, une campagne digitale a été menée sur les inégalités d'accès par les filles et les femmes aux services sociaux de base, notamment en matière de santé et d'éducation. Des activités de sensibilisations sur le sujet ont également été menées par des jeunes filles leaders du Tchad, Sénégal, Niger et Burkina-Faso précédemment formées sous l'accompagnement et la supervision du WILDAF-AO.



En novembre 2023, la campagne a touché 10352 internautes sur Facebook et 7192 sur Twitter. 640 personnes touchées ont retweeté sur twitter et 580 sur Facebook ont relayé l'information.

1-3 Axe stratégique 3 et 4 :

Œuvrer à l'éradication des violences à l'égard des femmes et des filles
Promouvoir et protéger la Santé et les Droits Sexuels et Reproductifs des femmes et des filles

1-3-1 Agir pour l'Abandon des Mariages d'Enfants AAME (Amplify Change)

Soutenu par Amplify Change, le projet vise à contribuer à l'éradication du mariage d'enfants au Togo et au Mali. Il a démarré en janvier 2023 et s'achève en juin 2025.

Le projet a prévu de mener des activités de renforcement de capacité des filles et garçons, de représentants d'organisations de la société civile, d'apporter un appui à la création d'un mouvement porté par les acteurs renforcés. Les acteurs mèneront des actions de plaidoyer en utilisant des canaux divers incluant les réseaux sociaux. Une étude servant de base au plaidoyer a été menée dans les pays couverts en 2022.



D'octobre à décembre 2023, plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de ce projet. Il s'agit :

D'un atelier de formation de vingt (20) jeunes cyberactivistes à raison de dix (10) jeunes dans chaque pays du projet (Du 4 au 6 octobre au Togo et du 1er au 3 novembre au Mali). La formation a porté sur l'élaboration des messages clés en lien avec les DSSR et les ME, le cyber activisme, comment choisir les réseaux sociaux, comment en faire un bon usage, et comment faire pour attirer les gens à travers les publications. Au Togo comme au Mali, les bénéficiaires ont élaboré un plan d'action pour mener une campagne digitale.



La tenue à Lomé et à Bamako, d'un atelier de création d'un mouvement fort et inclusif et de définition des stratégies de sensibilisation et de mobilisation qui a réuni soixante (60) représentants d'OSC à raison de trente (30) OSC dans chaque pays, il a permis de bâtir un mouvement fort et inclusif pour les DSSR des jeunes filles et l'abandon du mariage d'enfants au Togo et au Mali, regroupant une diversité de parties prenantes de la société civile afin de définir les rôles et les responsabilités des membres du mouvement. Cet atelier a également permis d'adopter un plan de plaidoyer, ainsi que des stratégies de mobilisation et de sensibilisation et enfin d'identifier les alliés potentiels du mouvement.

L'organisation de campagnes de sensibilisation sur le terrain et des émissions radiophoniques.



En termes de résultats pour la période, le projet a pu :

- Fournir des connaissances à **7000** personnes en ligne sur les mariages d'enfants (ME) et les DSSR ;
- Toucher **289** personnes en situation de handicap, dont 189 femmes, 18 hommes, 67 jeunes filles et 15 garçons dans la commune urbaine de Koulikoro lors des sensibilisations au Mali ;
- Renforcer les capacités de 20 jeunes cyber activistes sur les ME et les DSSR ;
- Réaliser au Togo 09 sensibilisations au total qui ont touché 153 hommes, 270 femmes, 425 jeunes d'une part et d'autre part, qui ont touché 11 hommes, 07 femmes et 04 jeunes au sein des groupes marginalisés ;
- Créer deux (02) mouvements forts et inclusifs dénommés « Enfant pas épouse » au Mali et au Togo.

1-3-2 Solidarité avec les femmes de Guinée : les féministes africaines demandent justice pour les survivantes de violences sexuelles



Ce projet qui est une action ponctuelle en Guinée a été initié et présenté à Urgent Action Fund par le BSRAO en collaboration avec le WILDAF Guinée alors que le procès des événements tragiques du 28 septembre 2009, venait de commencer. Il s'agissait de manifester la solidarité des femmes d'Afrique de l'Ouest, à leurs sœurs de Guinée et de donner par la même occasion à notre réseau en Guinée, l'occasion de mener une action qu'il pourra capitaliser pour donner confiance aux partenaires éventuels et prendre un nouvel envol.



Conçu pour 6 mois, le projet avait pour objectif, de renforcer les femmes victimes de violences sexuelles en Guinée, et aussi les survivantes des actes du 28 septembre en leur apportant le soutien moral dont elles ont besoin. Des actions de renforcement de capacité des membres du réseau et d'autres acteurs pertinents de la société civile, de communication sur la base d'outils produits, et d'une étude réalisée, de plaidoyer et d'appui aux victimes ont été mises en œuvre.

1-4 **Axe stratégique 5 :** assurer le renforcement organisationnel de WILDAF

On peut signaler également d'autres actions orientées vers le renforcement institutionnel des réseaux nationaux WILDAF. En raison des difficultés de financement, des rencontres ont été organisées en ligne. Ainsi, en Mai 2023, s'est tenue une réunion de validation d'un guide pour l'élaboration de projets.

Le projet de guide à l'usage des organisations de droits des femmes membres des réseaux nationaux a été élaboré par Réjean CÔTÉ, un volontaire canadien de Carrefour International ayant le mandat de travailler à l'élaboration de projet au Bureau pour l'Afrique de l'Ouest. Le projet conçu a été envoyé aux réseaux nationaux pour recueillir leurs observations. Une rencontre régionale en ligne a permis de le passer en revue pour d'autres observations avant sa finalisation. La version finale sera imprimée mais fera aussi l'objet d'une diffusion électronique.

1-4-1 Le plaidoyer aux niveaux sous-régional, régional et international : un prolongement efficace des actions de terrain

Deux (02) actions de plaidoyer ont été réalisées en 2023, à la fois aux niveaux régional et international. Elles ont porté sur l'allocation de ressources à l'autonomisation des femmes dans le secteur minier et la mise en œuvre du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique dont la communauté des féministes africaines a célébré les 20 ans.

Plaidoyer pour l'investissement de 30% des fonds issus du secteur géo-extractif dans le développement économique des femmes et dans l'éducation des filles



Le WILDAF-AO, Oxfam et d'autres organisations de la société civile, ont lancé en 2021 une campagne visant à inciter les Etats à investir 30% des fonds de développement local issus du secteur géo extractif dans le développement économique des femmes et dans l'éducation des filles.

La 67ème session de la Commission de la Condition de la Femme, tenue du 6 au 17 mars 2023, a été pour les deux (02) organisations l'occasion de poursuivre ce plaidoyer au niveau international.

#CSW67

PANEL GOUVERNMENTAL

Répondre aux enjeux et défis du financement des programmes de développement socioéconomiques dédiés aux femmes et aux jeunes filles à travers le secteur géo extractif en Afrique de l'Ouest, comme levier de la relance économique de la région

10 MARS 2023
DE 10H À 12H

305 E 47TH ST
NEW YORK, NY 10017

Retransmission en direct sur Zoom

MADAME GUSSEYNI
HADIZATOU YACOUBA
MINISTRE DES MINES DE LA
REPUBLIQUE DU NIGER

MONSIEUR SIMON
PIERRE BOUSSIN
MINISTRE DES MINES DU
BURKINA FASO

MADAME BOKHAYA
SAMBA DIENE
DIRECTRICE GÉNÉRALE DES MINES
ET DE LA GÉOLOGIE DU SÉNÉGAL

COMMISSIONER JANET
RAMATOUSSE SALLAH-NJIE
AMBASSATRICE SPÉCIALE SUR LES
DROITS DE LA FEMME EN AFRIQUE

DR HELEN KEZIE-NWOMA
PRÉSIDENTE DU GWAC

MADAME FOURERA NANGA
COORDINATRICE
WOMEN IN MINING
AFRIQUE DE L'OUEST

MR SOSTHÈNE KONATE
DIRECTEUR OXFAM NIGER

MODÉRATION FAN
MAHÉ DIARRA N'DIAYE SOREL
COORDINATRICE RÉGIONALE
PROGRAMME INDUSTRIES
EXTRACTIVES, OXFAM
INTERNATIONAL

Le 10 mars 2023, au siège de la Mission de l'Union Africaine auprès des Nations Unies à New York, elles ont organisé un panel ministériel des Etats membres de la CEDEAO, sur le thème « Répondre aux enjeux et défis du financement des programmes de développement socio-économiques dédiés aux femmes et jeunes filles à travers le secteur géo extractif en Afrique de l'Ouest, comme levier de la relance économique de la région ».



L'événement a été organisé en marge de la session annuelle de la Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies (CSW), principal organe intergouvernemental mondial dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La CSW, joue un rôle important dans la promotion des droits des femmes en reflétant la réalité vécue par les femmes dans le monde entier et en contribuant à l'établissement de normes mondiales relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. C'est donc fort de cela, que le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG), OXFAM International, WILDAF-AO ont saisi la 67ème session de la CSW, pour se mettre ensemble afin de mobiliser davantage à travers un plaidoyer, les Etats de la sous-région ouest africaine et au-delà sur les enjeux liés à l'exploitation des mines qui bénéficient peu aux femmes et filles vivant dans les zones d'exploitation. La session s'est concentrée justement sur les discussions relatives à l'exclusion des femmes dans les industries d'extraction et des revenus qui en découlent.

On comptait parmi les participants, les Ministres chargés de la femme et/ou de la promotion du genre de la CEDEAO et leurs délégations ; les Ministres des mines de la République du Niger, la Commissaire de la Commission Genre et Développement Humain de la CEDEAO, la mission diplomatique de l'Union Africaine aux Nations Unies, la Commissaire et Rapporteuse Spéciale sur les droits des femmes en Afrique, la délégation de Gender is my Agenda Campaign, les équipes d'Oxfam International, du WILDAF, de la RESPFECO, de Women in Mining West Africa, des membres des organisations communautaires impactées par l'exploitation minière et des membres de la société civile intéressés par la thématique.

Plaidoyer à l'occasion des 20 ans du protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique



Le réseau a aussi célébré au sein de l'Union Africaine, les 20 ans d'adoption du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique, en juillet 2023.



La contribution du réseau, a consisté à faire le 10 juillet 2023, l'historique du Protocole, un exercice utile pour rappeler les étapes parcourues alors que sont célébrés les 20 ans d'adoption de cet instrument de référence des droits des femmes en Afrique.

HISTORIQUE DU PROTOCOLE ADDITIONNEL A LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES, RELATIF AUX DROITS DES FEMMES



Le panel sur l'historique du Protocole de Maputo

Le processus de rédaction du Protocole additionnel a commencé en **mars 1995** à Lomé, au Togo, lorsque la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) en collaboration avec le WILDAF et la CIJ a organisé un séminaire de deux (02) jours sur la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et les droits humains de la femme en Afrique. Quarante quatre (44) participantes, venant de dix-sept (17) pays africains, représentant des ONG travaillant dans le domaine des droits de la femme étaient présentes à ce séminaire où la nécessité urgente d'un instrument supplémentaire pour rendre la charte africaine plus sensible aux besoins et préoccupations des femmes fut abordée.

Des recommandations générales et des résolutions adoptées par la réunion ont été soumises par la suite à la conférence des chefs d'État et du gouvernement de l'OUA pour étude et adoption. La rencontre recommandait également, la nomination d'un rapporteur spécial sur les droits de la femme en Afrique.

Une fois les recommandations adoptées par la conférence des chefs d'Etats, 15 experts furent nommés et furent chargés de rédiger le projet de Protocole additionnel.

Du **12 au 14 avril 1997**, une réunion des experts fût organisée à Nouakchott, république islamique de la Mauritanie, par la Commission Internationale des Juristes (CIJ), en collaboration avec la CADHP. Cette rencontre avait pour objectif de préparer la rédaction du premier projet du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme. Ce projet de protocole fut soumis à la CADHP durant sa 22^{ème} session, tenue en **octobre 1997**, pour considérations et commentaires. Le projet fut également envoyé aux ONG pour commentaires.

Le 12ème atelier de la CIJ sur la Participation des ONG aux travaux de la CADHP, tenu du **30 octobre au 1^{er} novembre 1997** à Banjul, Gambie, a également été une étape importante dans la conception du Protocole additionnel. L'atelier, qui avait regroupé 110 participants parmi lesquels, les membres de la société civile et de la CADHP, a fourni l'opportunité aux ONG participantes, de grandement contribuer au Protocole additionnel. Résultant de cet échange, une résolution sur les droits de la femme a été votée et exhortait la CADHP à adopter le projet de protocole additionnel sur les droits de la femme à leur prochaine session et à désigner un rapporteur spécial sur les droits de la femme tel que convenu lors de la réunion de **Lomé en 1995**.

La première réunion du groupe de travail sur les droits de la femme mis sur pied par la CADHP suite à ces recommandations, a eu lieu à Banjul, en Gambie du **26 au 28 janvier 1998**. Un deuxième projet de protocole fût produit suite à cette réunion. Il a été diffusé aux fins d'amendements par la société civile dans les différents pays.

Le groupe de travail a tenu d'autres réunions à Dakar en **juin 1999** et à **Kigali du 28 octobre au 7 novembre 1999**.

Sur la base de la version produite en juin 1999 à Dakar, le bureau sous-régional du WILDAF/FEDDAF a coordonné un projet de ***mobilisation des organisations de droits des femmes et de droits humains pour contribuer à l'élaboration du projet de Protocole Additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relative aux droits des femmes*** auquel ont participé plusieurs réseaux et organisations, dont le CPTN (Comité interafricain sur les Pratiques Traditionnelles Néfastes), le RIAF/DLVF (le Réseau Inter Africain de lutte contre les violences faites aux femmes), l'UIDH (Union Interafricaine des Droits de l'Homme), le syndicat autonome de la magistrature du Mali, membre du groupe africain de l'Union Internationale des Magistrats.

Dans le cadre de ce projet financé par le CECI/DCF, des ateliers nationaux ont été organisés dans 7 pays, à savoir le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Sénégal et le Togo. Ils ont permis aux organisations de droit des femmes d'adopter au niveau national, des amendements consensuels au Protocole additionnel. Ces amendements ont été présentés à un atelier sous-régional de synthèse et d'harmonisation qui s'est déroulé du 29 septembre au 1er octobre 1999 à Abidjan en Côte d'Ivoire.

Les amendements consensuels adoptés à l'atelier d'Abidjan ont été transmis au secrétariat de la CADHP et aux membres du groupe de travail lors de sa dernière réunion à Kigali. Ils ont été pris en compte par le groupe de travail et intégrés dans la version du protocole soumise par la suite à l'examen par la CADHP, qui s'est réunie à Kigali en octobre-novembre 1999 aussitôt après la réunion du groupe de travail. C'est cette version, qui fût en définitive adoptée par la CADHP.

La version du protocole adoptée à Kigali en novembre 1999 a été transmise par la CADHP au secrétariat général de l'OUA, le 15 novembre de la même année, pour suivre la procédure d'adoption et de ratification.

Entre temps, le secrétariat général de l'OUA a reçu sur initiative conjoint de l'unité des femmes de l'OUA et du comité Inter-africain sur les pratiques traditionnelles ayant des effets néfastes sur la santé des femmes et des enfants, un projet de convention de l'OUA sur les pratiques traditionnelles affectant les droits fondamentaux des femmes et des filles. Après examen du projet du protocole préparé par la CADHP et du projet de convention soumis par le Comité Interafricain, le secrétariat général de l'OUA a estimé qu'il fallait fusionner les deux projets afin d'en faire un seul document à soumettre au processus habituel d'élaboration et d'adoption des conventions de l'OUA.

Cette nouvelle donne a nécessité des tractations entre le secrétariat général de l'OUA et les deux institutions ayant soumis les deux textes afin que soit trouvée une solution de compromis. Il a fallu attendre le sommet de l'OUA en avril 2000 pour que soit arrêté un calendrier de travail avec le secrétariat de l'OUA afin d'intégrer la convention sur les pratiques traditionnelles néfastes dans le projet de protocole qui est un texte à portée plus générale sur les droits de la femme en Afrique.

Ce travail fût fait seulement au cours de la dernière semaine du mois de juillet 2000. Cette fusion a donné lieu à la version du protocole ayant servi de base à la première réunion des experts tenue à Addis-Abeba du 12 au 16 novembre 2001.

En prévision de la première réunion des experts gouvernementaux, la mobilisation s'est poursuivie, toujours avec l'appui du CECI/DCF, pour sensibiliser et faire du lobbying au niveau des autorités gouvernementales et des experts gouvernementaux désignés, afin que le projet de protocole qui sera examiné par les experts ne soit pas vidé de sa substance et reste au contraire favorable aux femmes africaines. Une réunion regroupant la société civile de toutes les sous-régions de l'Afrique et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest n'ayant pas été associés à l'action depuis 1999, a également été organisée à Bamako du 12 au 14 février 2000. Elle a permis d'harmoniser les stratégies de la société civile de toutes les sous-régions pour soutenir le Protocole. Un comité régional, coordonné par le WILDAF/FeDDAF a été établi. Les actions de lobbying au niveau national ont été menées par les comités nationaux de suivi mis en place au cours des premiers ateliers nationaux ayant eu lieu dans les 7 pays d'Afrique de l'Ouest et par les représentants des réseaux des autres sous-régions invités à Bamako.

En prévision de la première réunion des experts gouvernementaux tenue en novembre 2001, le comité a en outre, avec la contribution des organisations nationales fait du lobbying auprès des autorités gouvernementales afin que les experts qu'elles auront à désigner pour participer à la réunion soient compétents et que les nouveaux amendements consensuels de la société civile puissent être pris en compte. La participation de la délégation du comité régional à cette première réunion des experts a grandement facilité la prise en compte des amendements de la société civile.

Aussitôt, après la première réunion des experts, le comité régional a poursuivi ses actions de lobbying auprès des autorités gouvernementales et de la société civile y compris des institutions susceptibles d'être intéressées par le protocole, en vue de préparer la deuxième réunion des experts qui sera suivie de celle des Ministres concernés par le protocole. Les deux réunions ont eu lieu en mars 2003. Encore une fois le comité s'est mobilisé durant les deux réunions pour veiller à ce que la version du protocole qui en résultera ne remettra pas en cause les acquis de la première réunion, et veiller à ce que des décisions correctes soient prises pour les articles entre crochets tels que celui relatif à la polygamie par exemple.

La version du protocole issue de la réunion des Ministres concernés a été successivement adoptée par le Conseil Exécutif (Ministres des Affaires Etrangères) et l'assemblée de l'Union Africaine (composée des chefs d'Etat et du gouvernement) au cours du sommet de l'Union Africaine tenu à Maputo (Mozambique) du 6 au 12 juillet 2003.



Aujourd'hui 11 juillet 2023, 20 ans après son adoption, où en est-on de sa ratification et de son application ?

A ce jour, le Protocole est signé par **49 Etats** sur les **55** de l'Union Africaine. Au total, **44 Etats** (15 en Afrique de l'Ouest, **11** en Afrique Australe, **8** en Afrique de l'Est, **6** en Afrique Centrale, et **4** en Afrique du Nord) l'ont ratifié.

12 Etats ne l'ont pas encore ratifié. Il s'agit du **Botswana** (Afrique australe), **Burundi** (Afrique de l'est), de la **Centrafrique** (Afrique du Centre), du **Tchad** (Afrique du Centre), de l'**Egypte** (Afrique du Nord), de l'**Erythrée** (Afrique de l'est), **Madagascar** (Afrique Australe), **Maroc** (Afrique du Nord), du **Niger** (Afrique de l'ouest), de la **Somalie** (Afrique de l'est) et du **Soudan** (Afrique de l'est).

S'agissant de sa mise en œuvre, les Etats africains se sont investis dans l'amélioration des cadres juridiques et politiques au niveau national afin de permettre aux femmes et aux filles de jouir de leurs droits et d'accéder à de meilleures conditions de vie, notamment en matière de violences faites aux femmes, de la participation des hommes et des femmes à la prise de décision, de mariage, de divorce et de succession, des droits fonciers des femmes pour ne citer que ces domaines.

Malgré les 44 ratifications et l'amélioration des cadres juridiques et politiques, une rapide évaluation de l'application du Protocole, relève que les femmes et les filles africaines, subissent encore des inégalités dans la jouissance de leurs droits. L'harmonisation et la domestication des cadres juridiques restent timides. En outre, les cadres juridiques et politiques adoptés sont souvent en conflit avec les droits coutumiers ou religieux constituant également un obstacle pour la mise en application du Protocole.

20 ans après l'adoption du protocole, les féministes africaines appellent les Etats à une ratification universelle du Protocole de Maputo, plus encore, à son application effective pour permettre à la femme / fille africaine de véritablement jouir de ses droits.

1-5 Communication : une dimension transversale et indispensable de l'action du WILDAF-AO

Comme chaque année, grâce à une communication dynamique, le réseau a assuré la visibilité de ses actions auprès des réseaux nationaux, des bénéficiaires de ses projets, des partenaires techniques et financiers et des internautes intéressées. Le personnel de la communication a participé également à la confection de support de communication pour soutenir les actions de sensibilisation et de plaidoyer sur le terrain dans le cadre des programmes régionaux.

Les activités d'édition

Nos publications en 2023



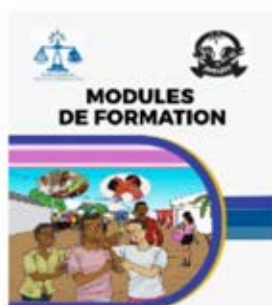
Une Etude sur les cadres stratégiques, des politiques et autres normes existantes au niveau de la CEDEAO en ce qui concerne les systèmes alimentaires et leur sensibilité au genre



Une Etude de base sur le mariage d'enfants et autres formes de violences connexes et le statut des DSSR des filles



Rapport d'Activités 2022



Un Manuel de formation sur les Droits et Santé Sexuels et Reproductifs (DSSR)



Un Guide de présentation de projet



4 Newsletters



Dépliant- projet « Justice Economique pour les Femmes Rurales en Afrique de l'Ouest » (JEFR-AO)



Dépliant -Projet : "Promouvoir l'emploi des jeunes femmes et Jeunes hommes"

Le Net

Site web

2023, c'est 262 316 internautes qui ont navigué le site web <http://www.wildaf-ao.org/>, pour s'informer sur les questions relatives aux droits des femmes dans le monde et en Afrique.

Médias sociaux

Sur twitter c'est:

- 130 tweets, 38 701 impressions, 11 940 visites de profil, 158 nouveaux abonnés

Facebook c'est :

-144 Posts, 37.854 impressions, 3 317 Interactions

L'Événementiel

Trois (3) événements organisés et coorganisés en 2023



Lancement de la campagne sur l'accès des filles et des femmes aux services sociaux de base au Sahel coorganisé avec Oxfam lors du Forum régional sur les inégalités au Sahel les 11 & 12 juillet 2023 à Dakar (Sénégal).



Conférence de presse sur le thème « Faire évoluer les lois et les normes sociales pour une meilleure protection des femmes et des hommes vivant des situations marginales » organisée dans le cadre du projet « Des marges aux normes. Regards croisés sur les transformations des liens familiaux en Afrique »

Média présents : TVT, Kanal FM, Nana FM



Lancement du Mouvement 50% lors d'une conférence de presse qui a connu la participation de 13 médias internationaux et nationaux

- Télévision (TVT, New World TV),
- Presse écrite, (Afree-press, Afrikell, Icilomé, Togo Presse)
- Radio (Kanal FM, Nana FM, Victoire FM, Zephyr, Radio Lomé, BBC, rfi),
- Internet (site web et réseau sociaux)

WILDAF-AO dans la presse

Afrikelle

<https://www.afrikelles.tg/2023/05/08/wildaf-ao-un-projet-en-faveur-des-femmes-agricultrices-lance/>

Afreepress :

Célibat tardif et mariage sans enfants/Ce qu'en pensent les Togolais : WILDAL-AO et ses partenaires ont enquêté (kphx.net)

Afrikelle :

<https://www.afrikelles.tg/2023/07/19/wildaf-ao-le-celibat-tardif-augmente-de-10-a-lome/>

L-frii:

<https://yop.l-frii.com/togo-le-wildaf-afrique-de-louest-contribue-a-une-egalite-des-sexes-a-travers-le-projet-marges/>

<https://www.youtube.com/watch?v=ooJvZX0b9E>

Afrikelle :

<https://www.afrikelles.tg/2023/10/12/wildaf-ao-50-pour-elles-aussi-le-mouvement-prend-vie-a-lome/>

Afreepress: Source :

<https://afreepress.tg/2023/10/10/projet-50-pour-elle-aussi-un-mouvement-d'actions-politiques-des-femmes-africaines-prend-corps-a-lome/>

Icilomé:

<https://icilome.com/2023/10/wildaf-vers-la-creation-dun-mouvement-pour-une-egale-participation-des-hommes-et-des-femmes-a-la-vie-politique-et-publique/>

Togopresse



II. CONTRIBUTION DES RÉSEAUX NATIONAUX WILDAF À L'AVANCEMENT DES DROITS DES FEMMES AFRICAINES EN 2023

2-1 BENIN

En dehors du programme régional justice économique pour les femmes dont la réalisation a été assurée par le WILDAF Bénin, le réseau a réalisé en 2023 deux (02) projets sur la participation politique en lien avec la paix et l'autonomisation économique des femmes : il s'agit du projet d'appui à l'égalité de genre et le projet pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel.



Le projet d'appui à l'égalité de genre, qui est soutenu par la coopération suisse ambitionne de contribuer à ce que les femmes soient influentes dans les instances décisionnelles et contribuent à la promotion d'un climat de paix durable. Il est réalisé dans quatre (4) départements (Mono, Couffo, Zou, Collines).



En 2023, cinq (5) formations ont été organisées dans le Couffo, le Mono, le Zou et les Collines au profit de 139 femmes. Ces bénéficiaires ont acquis des compétences en matière de leadership, d'organisation administrative, de rôle et de responsabilités des élus.



Des séances d'échanges ont été organisées avec huit (8) partis politiques dans le Couffo, le Mono et le ZOU. Ces échanges ont permis de nouer des liens avec les responsables de ces partis et de dialoguer avec eux sur l'importance d'une meilleure présence des femmes dans les instances de prise de décision, mais aussi leur meilleur positionnement sur les listes de candidature.

Le projet pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel, soutenu par la Banque Mondiale vise à contribuer à l'autonomisation économique de 250 000 filles non scolarisées, déscolarisées sans emploi dans les zones d'intervention du projet.

Le projet compte y parvenir en offrant des opportunités d'apprentissage aux filles de 14 à 18 ans et des opportunités économiques aux jeunes filles de 18 à 24 ans non scolarisées, déscolarisées et aux jeunes filles sans emploi issues de familles vivant dans l'extrême pauvreté, en renforçant les capacités d'auto emploi et d'employabilité des jeunes filles diplômées, et en appuyant les mères des filles ciblées par le projet.

Des résultats importants ont été obtenus en 2023 en matière de création d'un environnement favorable et renforcement de capacités en vue de l'autonomisation des filles. Ainsi, 52 séances de sensibilisation ont été réalisées sur les mécanismes de plainte et de sauvegarde des droits des enfants et les textes de lois en vigueur au Bénin qui protègent contre les violences basées sur le genre ; 97 comités villageois et deux comités communaux de pérennisation des acquis du projet dont les membres ont été formés, ont été mis en place pour assurer la pérennisation des acquis du projet ; 672 AJF ont bénéficié d'une formation sur la préparation d'amuse-bouche et de séchage de tomates ;



150 jeunes filles ont été renforcées en E-commerce et 150 autres ont bénéficié d'une formation en gestion des activités génératrices de revenus, leadership communicationnel et relationnel, développement personnel et en entrepreneuriat ;

27 filles ont bénéficié d'un stage de perfectionnement. Parmi ces 27, 6 ont pu s'insérer dans les entreprises à travers des contrats à durée déterminée (CDD), 364 Adolescentes et Jeunes femmes ont reçu des cages d'escargots et 3640 escargots pour leurs activités d'élevage.

2-2 MALI

Les actions du WILDAF-Mali en 2023 sont déterminées par un contexte national de crise multidimensionnelle dans lequel, les jeunes et les femmes payent le plus lourd tribut de l'instabilité chronique, mais sont aussi des acteurs de changement positif, qu'il faut impérativement impliquer dans tous les processus de gestion et de résolution des conflits que connaît le pays. Certains de ces projets ont retenu l'attention dans le cadre de ce rapport d'activité WILDAF-AO 2023.

Le projet « Se reconstruire comme artisan de paix pour l'autonomisation des femmes et des filles dans deux régions du Mali et trois localités du Burkina Faso » a pour objectif d'instaurer la paix et la cohésion à travers les femmes/jeunes filles artisans de paix défenseurs de lutte contre les VBG. Pour ce faire, le projet veut, entre autres objectifs spécifiques, protéger et promouvoir les droits et l'inclusion des femmes et des filles pour faire progresser l'égalité des sexes et construire une paix durable.

Au cours de l'année 2023, le WILDAF Mali a réalisé des sessions de consultations, de formations, d'informations, de sensibilisations et de plaidoyers ainsi que des activités de soutiens aux survivantes de VBG, de recyclages de filles impliquées dans les cercles de paix sur l'utilisation de l'outil cercle de paix, de formation de ces filles aux métiers porteurs, de sensibilisations des autorités religieuses sur les violences basées sur le genre et la paix, d'organisation de dialogues communautaires sur le vivre ensemble et la lutte contre les violences basées sur le genre.



Le projet d'appui à la participation active des femmes dans la gouvernance locale démarré en 2021 a en 2023 renforcé les capacités des femmes en leadership, formé des femmes de groupements à la citoyenneté et aux instruments nationaux et internationaux de droits des femmes et réalisé des actions de plaidoyer auprès des responsables communaux pour la prise en compte du genre dans les politiques. Les indicateurs de suivi montrent une amélioration considérable de la participation des femmes aux instances de gouvernance locale en 2023, dans la consolidation de la paix et de la cohésion sociale. Elles sont par ailleurs au-devant de la lutte contre les violences basées sur le genre.



A travers le projet genre et résolution des conflits, le WILDAF-Mali veut contribuer à l'engagement des femmes et des jeunes au renforcement de la cohésion sociale, et à l'amélioration du vivre-ensemble pour une paix durable au Mali.

2-3 SENEGAL

Les activités du projet voix et leadership des femmes au Sénégal
Deux projets sont signalés par le WILDAF-Sénégal au titre des activités de 2023.

2-3-1 Ateliers de renforcement des capacités des jeunes et des sage-femmes sur les instruments juridiques favorables aux droits des femmes

En 2023, le WILDAF-Sénégal a poursuivi ses actions dans le cadre du projet voix et leadership des femmes. Un atelier de renforcement de capacités de 20 jeunes sur les instruments juridiques favorables aux droits des femmes et des filles a été organisé dès le début de l'année, en janvier. L'activité entre dans le cadre d'une meilleure vulgarisation des instruments juridiques en faveur des droits des femmes et des filles et vise à permettre aux bénéficiaires de contribuer activement au plaidoyer pour l'effectivité de ces droits. Les jeunes formés ont dans ce sens mené durant l'année, des séances de sensibilisation communautaire sur divers sujets parmi lesquels le mariage d'enfant qui est encore largement pratiqué au Sénégal. Il est à relever que selon les données, l'enquête démographique et de santé de 2019, au Sénégal, 31% des femmes sénégalaises âgées de 20 à 24 ans furent mariées avant 18 ans et 9 pour cent avant 15 ans.



La même activité a eu lieu au profit de 20 sage-femmes dans le même mois. L'objectif est d'amener cette cible à s'approprier des instruments juridiques en faveur du droit des filles et des femmes qui sont leurs patientes afin qu'elles puissent contribuer elles aussi à leur respect, en les prenant en compte dans leur travail.

En février 2023 le WILDAF-Sénégal a organisé en synergie avec d'autres acteurs, un forum universitaire sur « Les facteurs de vulnérabilité, les droits des femmes et des jeunes filles et les opportunités d'insertion professionnelle ». L'objectif du forum était de sensibiliser les étudiants sur les droits des femmes et des filles et sur les opportunités d'emploi offertes par le secteur extractif afin de garantir leur insertion professionnelle et de les inciter à contribuer activement à l'atteinte de l'égalité homme-femme. 361 jeunes ont été touchés en présentiel. Plus de 5365 personnes sur Facebook. 2346 impressions ont été générées sur LinkedIn. 326 vues ont été notées sur Twitter et 203 sur You Tube, en virtuel.

En avril 2023, s'est déroulé un atelier de formation des sentinelles des droits des femmes et des filles. L'objectif était de les amener à s'engager en tant que sentinelles pour l'effectivité des droits des femmes et des filles.

2-3-2 « Promotion de l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles de la commune de Palmarin »

Ce projet initié par le WILDAF-Sénégal en partenariat avec Centre de la femme arabe pour la recherche et la formation (CAWTAR), est financé par AGFUND au profit des femmes et des filles de la commune de Palmarin. Lancé le 15 juin 2023 à travers un Forum,

Des Sessions de renforcement de capacités des femmes/filles du GIE Noon Ndial bénéficiaires du projet

Deux séries de sessions sont prévues dans cette phase du projet. Leur organisation a nécessité toute une phase préparatoire avec beaucoup d'efforts pour trouver de bonnes ressources humaines capables de dispenser la formation avec les moyens disponibles.

La 1ère série de sessions de formation soft skills (compétences personnelles) :

Cette série de sessions de formation a porté sur des thématiques majeures à savoir :

L'entrepreneuriat, l'élaboration de plans d'affaires, la gestion financière, le marketing et la commercialisation.

Les membres du GIE Noon Ndial de Palmarin y ont pris part. La cérémonie d'ouverture de cette 1ère série a été présidée par la première adjointe au Maire de Palmarin en présence de la présidente du WILDAF Sénégal avec sa délégation. Il est ressorti des différentes allocutions l'importance du renforcement de capacités des femmes et des filles pour promouvoir leur autonomisation. Les autorités ont aussi réitéré leur engagement auprès des partenaires de ce projet que sont AGFUND, CAWTAR et le WILDAF Sénégal. Il faut aussi souligner l'engagement fort du Maire et de son équipe municipale pour la réussite de ce projet.

Le formateur a mis à la disposition des bénéficiaires des modules simples à comprendre.

A la fin de la formation, des attestations de fin de formation leur ont aussi été remises.

La 2ème série de sessions techniques de formation

Cette seconde série de sessions de formation a aussi été ouverte officiellement par le second adjoint au Maire de la Commune de Palmarin en présence de la Présidente du WILDAF Sénégal, la Secrétaire Générale et le Superviseur. Les sessions ont porté successivement sur :

- Les bonnes pratiques d'hygiène de fabrication, de traitement et de sécurité au travail dans les unités de transformation de produits
- Les techniques de conditionnement des produits halieutiques, transformation, fumage et séchage de poissons et de crustacés, de produits halieutiques locaux
- Les techniques de conservation des produits halieutiques.

2-4 GHANA

En dehors de sa participation à la mise en œuvre du projet régional justice économique pour les femmes en milieu rural en Afrique de l'Ouest, d'autres actions ont été réalisées par le WILDAF-GHANA à partir de financements mobilisés par le réseau lui-même.

2-4-1 Projet SPP II

Le projet vise à faire en sorte que le système de gouvernance, y compris le système éducatif, soit influencé par une diversité d'acteurs de la société civile parmi lesquels le WILDAF-Ghana, en vue de le rendre plus démocratique, redevable et inclusif, de le transformer du point de vue genre et de l'amener à offrir des services de qualité aux pauvres. Il est financé par DANIDA.

Les organisations participant au projet s'engagent à obtenir l'adoption et la mise en œuvre de réformes et de renforcer les mécanismes étatiques et non étatiques qui s'occupent des violences basées sur le genre et des violences sexuelles basées sur le genre avec pour résultats des écoles et des communautés sécurisantes pour les adolescents et les jeunes femmes au Ghana et dans la sous-région.



Dans le cadre de ce projet, le WiLDAF-Ghana a organisé le 7 décembre 2023, une réunion de dissémination des conclusions d'une recherche sur les politiques à l'endroit des parties prenantes dans le secteur de l'éducation et des étudiantes.

Il a réalisé une cartographie des écoles, conformément à leurs réponses à la législation sur les violences et à l'existence d'un système de réponse aux violences en santé sexuelle et reproductive.

Une revue de l'acte additionnel de la CEDEAO sur l'égalité de genre a également été réalisée du point de vue de son application au Ghana. Des discussions ont été engagées avec les responsables du système éducatif au Ghana ont été engagées sur la base des conclusions de l'étude.

Enfin, une formation a été organisée à l'attention des parties prenantes étatiques et non étatiques de la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre, sur la législation en vigueur dans le pays dans ce domaine de la violence.

2-4-2 Projet WAPCAS

L'objectif général de ce projet, qui porte sur les discriminations envers les femmes victimes du VIH-SIDA est de réduire les décès suite à l'infection au VIH-SIDA, à travers la fourniture d'un kit de soins aux personnes affectées y compris aux femmes enceintes. Le projet vise entre autres à réduire la discrimination de genre et la violence à l'égard des femmes et des filles dans toutes leur diversité.

En 2023, le projet a regroupé 8 avocats volontaires qui ont soutenu des bénéficiaires du projet dans des cas d'agression, de chantage, de stigmatisation et de discrimination, de viol, de contamination, pour ne citer que ceux-là. Dans les 20 cas défendus devant les tribunaux, les victimes ont obtenu gain de cause.

2-4-3 Projet Faire avancer les droits fonciers des femmes au Ghana

En 2020, le Ghana a adopté une législation foncière qui prévoit des dispositions concernant le droit de propriété des époux, ce qui constitue une avancée considérable pour les droits fonciers des femmes. Mais ces dispositions depuis leur adoption, n'ont pas été vulgarisées et ne peuvent donc pas protéger les groupes vulnérables tels que les femmes chefs de petites exploitations agricoles. Le projet vise donc à accroître la connaissance des dispositions législatives et la capacité de réponse des organisations de la société civile et des organisations de femmes et des médias aux droits fonciers des femmes.



Pour y parvenir, le WILDAF Ghana a produit en 2023, un fascicule sur les questions fréquemment posées sur les droits fonciers des femmes, des infographies et des vidéos sur les dispositions clés de la législation foncière, accru la connaissance des organisations de la société civile et de droits des femmes sur le thème et des communautés à travers des émissions sur les radios.

2-4-4 Projet Pvp FAIR4ALL

Le projet qui est relatif à certaines problématiques dans les chaînes de valeur agriculture et mines, vise à contribuer à remédier aux inégalités, aux problèmes de redevabilité des industries, et à certaines exigences réglementaires dans les secteurs des mines, du pétrole et du cacao.



A cet effet, en 2023, le réseau ghanéen a conduit une analyse de genre pour comprendre les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes dans le secteur industriel et développer les stratégies pour les résoudre en travaillant avec les groupes de femmes dans le secteur minier, pétrolier et du cacao, afin de renforcer ces groupes de femmes et accroître leur participation aux prises de décision dans le secteur. Des matériels d'information, de communication et d'éducation ont été produits et diffusés.

2-4-5 Projet Power to choose

Le WILDAF-Ghana travaille aussi sur les droits sexuels et reproductifs des adolescentes à travers le projet « power to choose » dans le but d'accroître la connaissance et la jouissance effective de ces droits par les adolescentes et les jeunes femmes. Des formations leur ont été dispensées. Des championnes ont été formées et outillées pour promouvoir ces droits à travers la génération de changements de comportements sociaux. Les hommes ont été conscientisés sur les pratiques sociales, traditionnelles néfastes qui conduisent à des violations des droits des adolescentes et des jeunes afin de les impliquer dans la lutte pour leur abandon.



III. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE, FONCTIONNEMENT DU RESEAU

3-1 GESTION ADMINISTRATIVE

3.1.1 Gouvernance

• Le Conseil d'Administration

Le réseau a tenu en 2023 deux réunions du Conseil d'Administration, le 20 mai et le 10 octobre.

**TABEAU DE SYNTHESE DES REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION EN 2023**

DATE	PARTICIPANTS	DECISIONS OU RECOMMANDATIONS
19 mai 2023	- Mme Afua BROWN-EYESON (Ghana) - Mme Bintou Founé SAMAKE (Mali) - Mme Bouli Seybou Kallou (Niger) représentée par Mme Salamatou ISSOUFOU - Mme Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON (Coordinatrice du Bureau Sous Régional) - Mme Béatrice AJAVON (Responsable Administrative et Financière) - Mme Amoudath MAZU (Coordinatrice des programmes) - Mme Mathilde SANT ANNA ATTOH (Chargée de programme associée) - Mme Nicole DAGAWA (Rapporteuse)	- Report de la tenue de la réunion à une date ultérieure (entre fin juin et début juillet 2023). - Créer un comité d'organisation pour les préparatifs de la rencontre et faire le point toutes les 2 semaines aux membres du CA - Retenir une date pour la rencontre et la communiquer au CA à partir de la semaine prochaine - Commencer les préparatifs de la tenue de l'Assemblée Générale - Créer un comité pour la revue des statuts du WILDAF mais avant le WILDAF –AO devra rédiger une note pour motiver le pourquoi de cette revue.
09 octobre 2023	- Mme Afua BROWN-EYESON (Ghana) - Mme Bintou Founé SAMAKE (Mali) - Mme Mariama CAMARA (Guinée) - Mme Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON (Coordinatrice du Bureau Sous Régional) M. Charles GOMNA (Comptable) - Mme Nicole DAGAWA (Rapporteur)	- Prendre des mesures pour aider le personnel en situation de maladie grave. - Adoption du rapport narratif et financier, Etant donné, que la présente réunion est la dernière du mandat du Conseil d'Administration, - organiser une réunion virtuelle pour la passation de service entre les membres du nouveau bureau et au bureau sortant du CA. - Poursuivre les discussions avec l'association des femmes juristes du Liberia en vue de trouver une issue au problème du WILDAF- Liberia - Relancer le recrutement pour le poste de coordination au BSRAO et rechercher de préférence un profil de personne mature pour ce poste. Le processus de la transition devra être achevé au bout d'une période de 2 ans.

Assemblée Générale du WILDAF-AO

Après sa dernière Assemblée Générale tenue à Lomé du 07 au 10 août 2018, le réseau a organisé à nouveau ses assises décisionnelles, les 12 et 13 octobre 2023 dans la même ville.

11 pays étaient représentés à cette Assemblée Générale, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et le Togo.

Conformément à l'ordre du jour proposé et adopté par les délégués, l'Assemblée Générale a adopté le Procès-Verbal de la dernière Assemblée de 2018, écouté les rapports d'activité des pays, les rapports d'activité et financier du Bureau Sous Régional. En outre un exercice de revue à mi-parcours du plan stratégique 2021-2025 a été entrepris en vue de nouvelles orientations pour le futur. Enfin, un des moments clés de l'assemblée a consisté en le renouvellement des instances de direction du réseau, notamment l'élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration. Mais avant l'étape des élections, les dispositions statutaires du réseau ont été révisées à partir des propositions faites par la commission qui a travaillé sur les amendements des statuts. Les nouveaux statuts adoptés sont annexés à ce rapport.

Les élections se sont déroulées au sein des deux groupes francophones et anglophones qui ont élus chacun leurs représentants avant l'approbation de ces choix en plénière.





Consultations en groupes linguistiques :
Groupe francophone

Consultations en groupes linguistiques :
Groupe anglophone



Il résulte de ce processus électoral que le Conseil d'Administration du WILDAF-AO est désormais composé comme suit :

Pour les pays francophones

Mali : Mme Bintou Bouare SAMAKE

Burkina Faso : Mme Maï TANKOANO

Sénégal : Mme Saly NDEYE SY

Pour les Pays anglophones

Ghana : Mme Afua BROWN EYESON

Gambie : Mme Anna NJIE

L'Assemblée Générale a aussi été l'occasion pour les membres du réseau de conclure la célébration des 25 ans d'ouverture du bureau du WILDAF pour l'Afrique de l'Ouest à travers des retrouvailles au cours d'un dîner qui a été l'occasion de rappeler l'historique du réseau tel que vécu par ses anciens membres et responsables de Conseil d'Administration.



3.1.2 La Direction

Mme Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON, la Coordinatrice a assumé ses fonctions avec les mêmes détermination et professionnalisme conformément au mandat qui lui est assigné. Elle a fait tout ce qui était de son ressort pour amener le WILDAF-AO à trouver de nouveaux partenaires stratégiques avec lesquels des projets conjoints innovants ont été développés et qui sont en bonne voie d'obtention de financement.

3.1.3 L'équipe salariée

Le WILDAF-AO comptait à la fin de l'année 2023, 13 employés contre 8 en début d'année. En effet, l'équipe a connu tout au long de l'année des mouvements d'entrée et de départ. Six personnes ont pu rejoindre le WILDAF-AO contre un départ. Ces recrutements répondaient aux besoins urgents de pourvoir aux postes vacants de 2022 et par la même occasion réduire partiellement la surcharge de travail qui pesait sur les employés notamment au service programme. Le plan de recrutement de jeunes stagiaires a également connu un début de mise en œuvre.

• Recrutements



- Comme mentionné au-dessus, deux jeunes stagiaires ont été recrutés en février au poste d'assistants au programme. Il s'agit de **GNAVOR Komi Déla** et **GAMEHO Yawa Donald**, tous deux diplômés en droit. En juillet, soit au terme de six mois d'implication et de résultats satisfaisants de leur travail, ils ont été confirmés à leurs postes en tant qu'assistants au programme. Leur mission est désormais de continuer à assister les chargées de programme seniors dans l'exécution de leurs tâches, en attendant d'avoir complètement l'expérience requise pour gérer de façon autonome des projets.



- L'équipe a été rejoint en janvier par **Mr Rejean CÔTÉ**, un spécialiste en développement de projet pour accompagner le service programme en élaboration de programme et mobilisation de ressources. Il a été recruté et mis à la disposition du WILDAF-AO par CARREFOUR INTERNATIONAL du Canada, avec lequel

nous avons un contrat de partenariat en cours jusqu'en 2027. Pour des raisons de santé, Mr Rejean a dû quitter son poste en fin octobre pour aller se faire soigner dans son pays. C'est le lieu de lui exprimer toute notre soutien et reconnaissance pour sa contribution au travail du WILDAF.



- En février madame **AZIABOU Afiwa Avéali Andréa** a été recrutée au poste de chargée de programme vacant depuis septembre 2023. Ce recrutement a permis de réduire la surcharge de travail au niveau du service programme.



- Recrutement en juin de **Mme ABRA Atchana Aicha** chargée de suivi/évaluation. La mission de ce poste a toujours été attribuée aux chargées de programme à cause des contraintes financières pour un recrutement permanent à ce poste.

Désormais c'est chose faite grâce aux contributions des partenaires. Ce recrutement permet de prendre mieux en charge les fonctions de suivi/évaluation.

- Départ



Madame **MAZU Boumi Amoudath**, qui a rejoint l'équipe du WILDAF-AO en novembre 2021 en tant que coordinatrice de programme a quitté son poste en juillet 2023 à la fin de son contrat qui n'a pas pu être renouvelé.

3.1.4 L'équipe de bénévoles

Les WILDAF nationaux ont continué de mettre à la disposition du réseau leurs bénévoles par le biais de leurs apports sous diverses formes : des contributions à travers la participation à la définition ou la révision des stratégies nationales, aux séances de sensibilisation dans les communautés, aux actions de plaidoyer ou à des campagnes. Les WILDAF-Pays sont les démembrements du WILDAF-Afrique de l'Ouest, reconnus dans 11 pays de la sous-région avec une autonomie de gestion. Ils sont responsables de la mise en œuvre au quotidien des actions développées par la coordination en faveur des femmes ouest africaines et contribuent ainsi à l'atteinte des objectifs du réseau. En dehors des projets et programmes sous régionaux dont ils sont partenaires, les WILDAF-Pays ont l'obligation tout en restant fidèles aux grandes orientations stratégiques globales, de développer leurs propres priorités en lien avec le contexte national, de les décliner en actions et de trouver les moyens pour leur réalisation. L'équipe de bénévoles est constituée de deux catégories. La première catégorie regroupe les membres des bureaux exécutifs qui apportent leur contribution à la gouvernance des WILDAF-Pays.

La deuxième catégorie rassemble des bénéficiaires des actions des WILDAF-pays et qui s'engagent sur le terrain aux côtés des gestionnaires dans la mise en œuvre des activités dans les communautés.

3.1.4 Renforcement de capacités

Plusieurs membres du staff ont bénéficié des renforcements de leurs capacités tout au long de l'année

Titre de la formation	Période et lieu	Organisation initiatrice	Service bénéficiaire
Formation en suivi-évaluation (Monitoring and Evaluation System for the ECOWAS projects and services)	10 au 14 juillet 2023 Abidjan, Cote d'Ivoire	Agence régionale de l'agriculture et l'alimentation (ARAA)	ATCHANA Abra Responsable suivi-évaluation
Formation en Suivi, évaluation et apprentissage	26 au 28 juillet 2023, Ada (Ghana)	African Women fund for development (AWDF)	SANT'ANNA ATTOH Rizalatou & AZIABOU Afiwa Service programme
Formation sur le concept « do no harm »	• 5-8 septembre 2023, Abuja (Nigeria).	• Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Stagiaires
Formation en recherche de financement et gestion de	Septembre 2023-avril 2024	Université Senghor et l'OIF	Aziabou Afiwa Aveali
Formation sur la comptabilité des entités à but non lucratif	18 – 21 juillet 2023	ONECCA	Service comptabilité

3.2 GESTION FINANCIERE

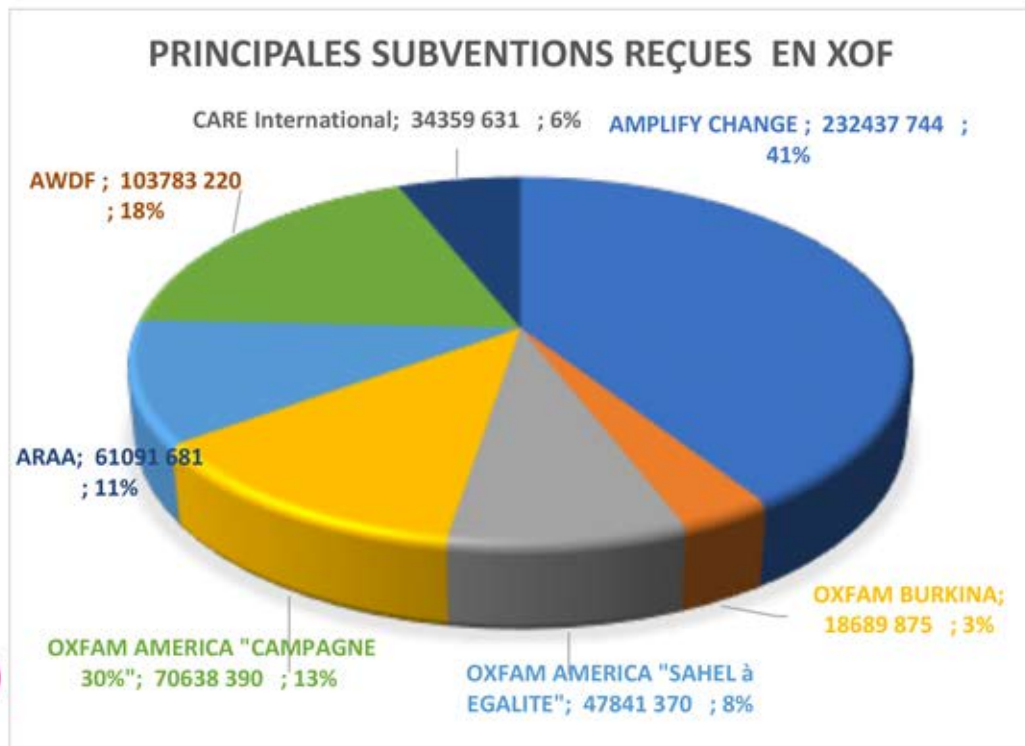
3.2.1 Ressources

Les ressources financières mobilisées pour l'exercice 2023 s'élevaient globalement à **Cinq cent quarante-six millions sept cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-six** (546.775.586) francs CFA soit (\$ 911.293) contre **deux cent quatre-vingt-quinze millions cinq cent seize mille trente-deux** (295.516.032) francs CFA soit (\$492.526) en 2022.

De 2022 à 2023, nous avons noté une augmentation substantielle de **deux cent cinquante un millions deux cent cinquante-neuf mille cinq cent cinquante-quatre** (251.259.554) francs CFA soit (\$ 418.766) représentant un taux de **85%**.

Cette augmentation était essentiellement due au démarrage de nouveaux projets tels que « **Agir pour l'Abandon du Mariage d'Enfants (AAME)** », « **Justice économique pour les femmes en milieu rural en Afrique de l'Ouest (JEFR-AO)** » et « **PROMOUVOIR L'EMPLOI DES JEUNES FEMMES ET JEUNES HOMMES DANS LA FILIERE LAIT LOCAL AU BURKINA** » respectivement financés par les partenaires AMPLIFY CHANGE, AWDF et ARAA.

La quasi-totalité de ces ressources provenait des subventions extérieures dont les principales se répartissaient comme suit :

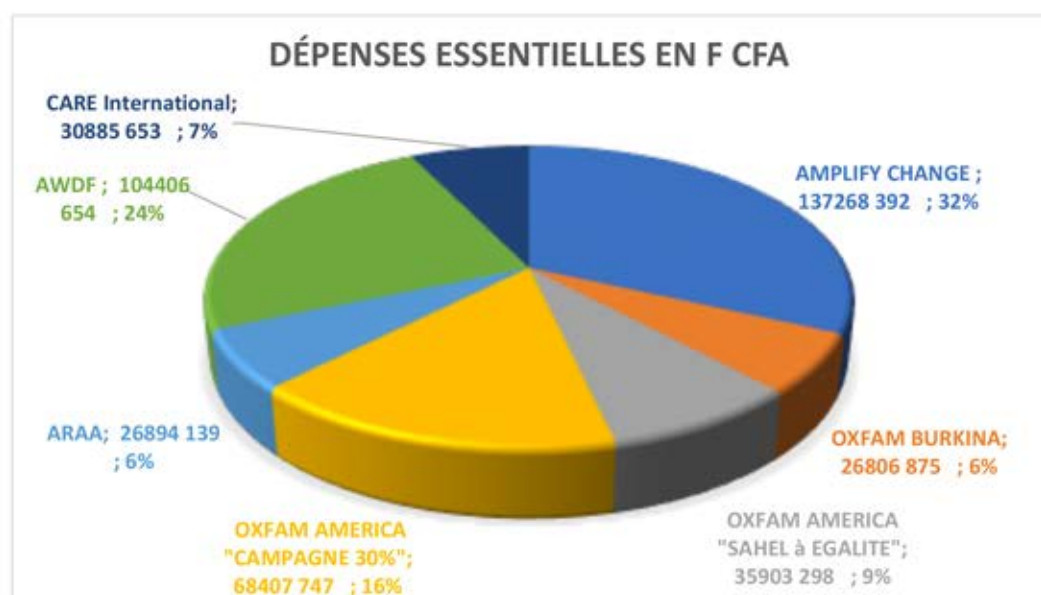


3.2.2 Emploi

Les charges dudit exercice se chiffraient à **cinq cent quarante-sept millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent soixante-onze** (547.439.571) francs CFA soit (\$ 912 399) en 2023 contre **trois cent soixante-dix-sept millions sept cent vingt mille neuf cent soixante-dix** (377.720.970) francs CFA soit (\$ 629.535) en 2022.

Ces dépenses ont connu une augmentation de **45%** par rapport à l'exercice 2022.

Le diagramme ci-après représente les dépenses essentielles par sources de financement :

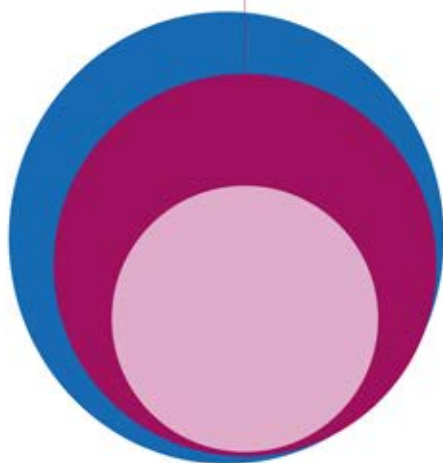


IV. PERSPECTIVES

Le réseau WILDAF-AO s'est employé au cours de l'année 2023 à apporter sa contribution à l'avancement des droits des femmes dans les domaines prioritaires de son plan stratégique. La mise en œuvre effective des droits des femmes tels que reconnus dans le protocole à la charte Africaine des droits de l'homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique demeurera une de ses préoccupations prioritaires en 2024. A cette fin, les programmes en cours, qui concourent déjà à de nouvelles avancées dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, du droit à la participation aux prises de décisions politiques, de la lutte contre les violences en tant qu'atteintes à l'intégrité physique, psychologique, aux droits sexuels et reproductif des femmes et des filles africaines seront poursuivis. Le WILDAF-AO continuera à s'engager dans le plaidoyer pour des lois, politiques, programmes et plans en liant le global au national, y compris au niveau communautaire dans les pays.

En 2024 plus que jamais, le réseau s'investira dans les actions de recherche de financement indispensables à l'initiation de nouveaux programmes dans un esprit d'innovation et d'adaptation aux différents contextes nationaux pour plus d'efficacité. La mise à l'échelle des stratégies qui ont fait leur preuve sur le terrain sera aussi une préoccupation du réseau qui s'attachera à convaincre à cet effet, les acteurs ayant une plus grande capacité de mise à l'échelle.

Le réseau exprime sa gratitude à ses partenaires financiers et techniques dont le soutien d'années en années, lui permet d'avancer vers sa vision d'une communauté ouest africaine de citoyens informés, inspirés et engagés à contribuer à un monde où toutes les filles et femmes jouissent de tous leurs droits humains au même titre que les hommes. Le WILDAF-AO est également reconnaissant à ses membres de conseil d'Administration qui se sont employées de manière bénévole à appuyer comme d'habitude les actions du bureau, et à relever les défis auxquels il a été confronté.



WILDAF - AFRIQUE DE L'OUEST, 07 BP: 7755 Lomé - Togo,
Tel. : (228) 22 61 26 79 / Cel. : (228) 92 47 90 00
Site web : www.wildaf-ao.org
email: wildaf@wildaf-ao.org